

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., Mmes CESBRON M, CESBRON S., LEVRON et PREHAUT.

Absents excusés : Martine et Gérard JOURDAIN, Léopold NALWANGO et Laurent VION

Pouvoir : Martine JOURDAIN donne pouvoir à Anne PREHAUT

Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Manuella CESBRON

Secrétaire de séance : Myriam LEVRON

Convocation du: 6 mars 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 février 2018.

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes et décide de les imputer au compte 6574 du budget primitif 2018 :

ASSOCIATIONS	2018		
	Subvention invest.	Normale en €	TOTAL en €
BASKET CORON		420	420
CHANTELOUP TENNIS CLUB		80	80
COMITE DES FETES		1400	1400
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES		200	200
PHOTO-CLUB	150	200	350
BIBLIOTHEQUE	435	1200	1635
ART FLORAL		180	180
EVEIL SPORTIF		200	200
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES	210	80	290
ADMR (L'OREE DES BOIS)		200	200
DON DU SANG		80	80
TOUCHE ET TERRE		80	80
TOTAL	795	4320	5115

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier faisant part au conseil municipal que, suite à certaines déviances, les subventions de quelques associations seront suspendues.

II- REPRISE ANTICIPEE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2017 POUR LA COMMUNE DE CHANTELOUP LES BOIS ET AFFECTATION DE CEUX CI

Après présentation faite des résultats à fin 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2018.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre 55 541,60 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et d'affecter le solde des résultats d'exploitation à fin 2017 en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 60 000,00 € (voir tableau ci-après),

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2017)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)
INVEST	-41 293,31€	0,00 €	57 143,29€	0,00 €	15 849,98 €
FONCT.	115 349,90 €	60 000,00 €	60 191,70€	0,00 €	115 541,60 €
TOTAL	74 056,29 €	60 000,00 €	117 334,99 €	0,00 €	131 391,58 €

Ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2018.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Après présentation faite du projet de budget primitif 2018 élaboré avec la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la Commune par chapitre et arrêté comme suit :

Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes 438 963,60 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes 187 309,98 €

IV – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2017 POUR LE LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation faite des résultats à fin 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au Budget Primitif 2018.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE (2017)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2017)
INVEST	- 237 207,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 237 207,36 €
FONCT.	113 948,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 948,71 €
TOTAL	-123 258,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-123 258,65 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation faite du projet de budget primitif 2018 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2018 du Lotissement Le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

Lotissement Le Hameau de L'Echalier

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes	373 014,49 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes	465 807,36 €

VI – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DECOUVERT AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE L'ANJOU

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par le Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou pour l'attribution d'une ligne de trésorerie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de demander au Centre d'Affaires du Crédit Mutuel de l'Anjou, l'attribution d'une ouverture de ligne de trésorerie à court terme dans la limite maximale de 130 000 € aux conditions suivantes :

- Montant (€) : 130 000 €
- durée : 12 mois
- taux révisable sur €3M1M : Euribor 3 mois moyenne mensuelle
- (flooré à 0 % si négatif) + marge : 1,15%

l'indice euribor négatif n'impacte pas le taux de marge du Crédit Mutuel

- nature de taux : Index variable
- périodicité (intérêts) : trimestrielle
- date d'échéance : 31 du trimestre
- Commission d'engagement: 150 €
- commission de non utilisation : 0,20 % de l'autorisation non utilisée (au jour le jour)

- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances

- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Jackie GELINEAU, Maire de Chanteloup-les-Bois ou en cas d'empêchement un adjoint, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

VII – VOTE DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES 2018 DANS LE FLASH

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible pour les entreprises qui le souhaitent de faire paraître un encart publicitaire sur le flash et sur le site internet de la commune moyennant une participation financière Il convient donc de procéder au vote des tarifs suivants pour 2018 :

Pour 2 parutions sur le flash + sur le site internet de la commune dans la rubrique « nos partenaires »

En 4ème de couverture :

Pleine page	240€
Une ½ page	165€
Un ¼ page	135€

En pages intérieures

Une ½ page	144€
Un ¼ page	110€
Un 1/8 page	82€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs 2018 pour les encarts publicitaires qui seront imputés au compte 7088 du budget primitif 2018.

VIII – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC DESAMIANTAGE

Monsieur NAUD fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un diagnostic pour le repérage d'amiante avant démolition.

Trois entreprises spécialisées ont été consultées pour réaliser cette prestation.

C'est l'entreprise Atout DIAG Atlantique de Nantes qui est la mieux-disante, (sur la base de 25 prélèvements maximum) ce qui correspond à une dépense de 1 700 €TTC environ, qui sera ajustée en fonction du nombre réel de prélèvements réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise Atout DIAG Atlantique de Nantes, et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- DIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en Mairie concernant un bien cadastré AK n° 373 situé 24 rue des Genêts appartenant à M. et Mme BOULANGER. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur le bien en question.

2- MAINE ET LOIRE HABITAT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Maine-et-Loire Habitat a confirmé par courrier son avis favorable pour la construction des 3 pavillons adaptés au vieillissement et au handicap, rue Saint Michel. Ce dossier est inscrit à la programmation de 2018 et le démarrage des travaux est planifié fin 2018. Maine-et-Loire Habitat versera à la commune 5 000 € HT par logement pour acquérir le foncier, soit 15 000 € HT La commune aura à sa charge la démolition, le désamiantage et la viabilisation, mais percevra une subvention d'aide à l'acquisition foncière et immobilière de l'Agglomération du Choletais de 25 000 € pour la réalisation de ces logements sociaux adaptés.

3- Touche et Terre : Plantation du Verger

L'association « Touche et Terre » en liaison avec l'école, invite le Maire et son équipe municipale à l'inauguration et la plantation d'arbres fruitiers sur le domaine public au Pré de la Grande Fontaine le jeudi 22 mars à 9 h 15. Les enfants planteront 8 arbres et seront sensibilisés à l'apiculture et la production fruitière. Ce moment se terminera par un verre de l'amitié aux alentours de 11 heures.

4- Travaux à réaliser

Ces travaux seront réalisés en interne et avec l'aide de bénévoles :

- Aménagement de l'aire de jeux : livraison des jeux et des bancs
- Réfection des pieds de mur des bâtiments de la Mairie

- Aménagement du cimetière
- Chauffage de la MCL en panne : difficulté à retrouver les pièces, l'entreprise BOISSINOT qui a installé le système de régulation en 1992 attend une réponse du fabricant et un devis a été demandé à une autre entreprise d'électricité également
- Mise aux normes et réfection des sanitaires publics : les travaux vont pouvoir commencer

5- Lotissement Le Hameau de l'Echalier

- Réaménagement des voies pour faire ralentir davantage les véhicules
- Réactualisation du marché de finition de voirie : une réunion de chantier a lieu désormais toutes les semaines pour relancer les travaux qui devraient débiter dans les prochaines semaines

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

- *Aménagement de l'Espace (Anne PRÉHAUT)*
 - Obligation Réelle Environnementale ORE : 17 ha autour de Ribou
 - Résidences autonomie rénovée le Bosquet qui accueille désormais les résidents de Paul Bouyx
- *Office du Tourisme (Anne PRÉHAUT)*
 - BP 2018 et résultats 2017 corrects

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 9 avril 2018
- jeudi 17 mai 2018
- lundi 11 juin 2018

Le Maire,
Jackie GELINEAU